

## Note d'actualité sur l'accélérateur de la Grande Muraille Verte

Juillet 2021

En septembre 2020, la Convention des Nations Unies sur la Lutte contre la Désertification (CNULCD) a sorti **le premier rapport sur l'état de mise en œuvre de la Grande Muraille Verte et les perspectives à l'orée 2030**. Ce rapport faisait état d'un faible niveau d'atteinte des objectifs ambitieux de la Grande Muraille Verte (GMV), de **restauration de 100 millions d'hectares, de séquestration de 250 millions de tonnes de carbone et de création de 10 millions d'emplois verts**. L'ensemble des ministres de l'environnement des pays de la GMV ont alors lancé un appel aux partenaires internationaux pour renforcer la coordination des efforts et les engagements financiers.

Le **One Planet Summit**, accueilli par la France en janvier 2021, a permis de répondre à cet appel puisque le président de la République Française a lancé **un accélérateur multi-acteurs de la Grande Muraille Verte**, au travers duquel plusieurs organisations multilatérales et bilatérales se sont engagées à financer la GMV jusqu'en 2025 à hauteur de 16,2 milliards d'euros.

L'accélérateur vise à faciliter la coordination et la collaboration des donateurs et parties prenantes impliquées dans l'initiative. Mais aussi à suivre et mesurer l'impact de leurs actions. L'accélérateur sera coordonné par l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte (APGMV), avec un soutien initial de la CNULCD.

Pour éclairer les organisations de la société civile et tous les acteurs investis dans l'initiative GMV sur cet accélérateur, le CARI a pris contact avec l'équipe mise en place au sein de la CNULCD afin de recueillir les premières informations. Elles sont restituées, sous-formes d'interview dans cette note d'actualité.

### Entretien avec l'équipe de la CNULCD en charge de l'accélérateur GMV

Mme Birguy LAMIZANA *chef de projet sénior*, M. Gilles OUEDRAOGO *chargé de suivi*, Mme Sarah TOUMI *chargée de suivi*, M. James BIGILA *responsable des relations extérieures*, M. Maxime THIBON *conseiller du Secrétaire Exécutif*

Pourriez-vous présenter les membres de cette équipe qui sera chargée de l'accélérateur ?

Il s'agit d'une petite équipe de trois personnes qui ont été recrutées en avril 2021 pour mener à bien les premières missions de l'accélérateur. Sarah et Gilles se consacreront à la mise en place des systèmes de suivi évaluation et James sera responsable de la communication. Mais ils ne sont pas seuls, ils reçoivent l'appui de nombreux collègues de la Convention et l'ensemble des services de la Convention. En outre, cette équipe travaille en étroite collaboration avec l'Agence Panafricaine de la Grande Muraille Verte.

Qu'est-ce qui a conduit à la mise en place de l'accélérateur ? Par rapport à quelles insuffisances ?

Ce sont les conclusions du rapport d'état de mise en œuvre de la GMV publié en septembre 2020. Outre les informations sur l'état d'avancement, il souligne les principaux défis et obstacles à sa mise en œuvre : le manque d'intégration des questions environnementales dans les stratégies, politiques et plans d'activités sectoriels ; l'insuffisance de coordination et d'échange d'informations sur les



connaissances et bonnes pratiques aux niveaux régional et national entre les partenaires et les pays de la GMV ; et les lacunes dans le suivi-évaluation des programmes pour mesurer les progrès de la mise en œuvre de la GMV.

Les constats du rapport ont amené les ministres de l'Environnement des pays de la Grande muraille verte à lancer un **appel à l'action** au moment de la sortie du rapport. Cet appel a été bien entendu par l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui sont déjà engagés dans la zone sahélienne.

Le One Planet Summit (OPS) de janvier 2021 et son organisation ont été ensuite l'opportunité d'engager et de poursuivre les discussions avec ces partenaires tels que la Banque Mondiale, le FIDA et la BAD pour arriver à mobiliser un tiers des objectifs de financement nécessaire à l'horizon 2030, le tout dans l'esprit d'une vision commune et partagée d'une meilleure coordination des activités de la Grande Muraille verte avec l'ensemble des partenaires. C'est l'esprit que l'on retrouve dans le cadre de l'accélérateur.

L'accélérateur se structure autour de 5 piliers :

Pilier 1 - Investissement dans les petites et moyennes entreprises et renforcement des chaînes de valeur, des marchés locaux, organisation des exportations

Pilier 2 - Restauration des terres et gestion durable des écosystèmes

Pilier 3 - Infrastructures résilientes au climat et accès aux énergies renouvelables

Pilier 4 - Cadre économique et institutionnel favorable pour une gouvernance efficace

Pilier 5 - Renforcement des capacités

Comment ces piliers ont-ils été identifiés ?

Ces 5 piliers ont été définis à la suite d'une consultation menée par le secrétariat du One Planet Summit dans le cadre de l'organisation du Sommet avec les partenaires techniques et financiers, les pays et les organisations régionales (UA, APMGV). Ces 5 piliers représentent bien la nouvelle vision de la grande muraille verte comme un programme de développement rural basé sur une gestion intégrée des écosystèmes et correspondant aux objectifs affichés des pays sur la résilience des écosystèmes et des populations.

Quelles vont être en détail les missions assurées par le secrétariat de la CNULCD dans le cadre de l'accélérateur ?

L'accélérateur n'est pas une nouvelle structure, il n'est pas un outil de plus et se doit d'être complémentaire des institutions, entités et processus existants de la GMV, et il les soutiendra autour de trois objectifs.

1. Être capable de mieux suivre les activités en cours sur le terrain et mesurer dans un cadre de redevabilité commun aux pays et partenaires les progrès réalisés sur la Grande Muraille Verte de manière plus régulière.

Cela passe par un travail de consultation avec les partenaires pour construire un cadre de redevabilité autour d'indicateurs harmonisés, un renforcement des capacités des Agence de la GMV (nationales et panafricaine) ainsi que de leurs systèmes de suivi-évaluation, et la publication d'un rapport annuel d'avancement et l'organisation d'une réunion annuelle de suivi.

2. Établir un lien plus efficace entre les sources de financement disponibles et les opportunités de projets.

Des échanges antérieurs ont montré que beaucoup de porteurs de projets, notamment de la société civile, ont des propositions d'action mais pas d'opportunités de financement. Les bailleurs de leur côté disent ne pas recevoir suffisamment de proposition de projets contribuant à la GMV.



L'accélérateur devra mettre en place une bonne coordination entre les porteurs de projets actuels, les bailleurs de fonds, les responsables de la mise en œuvre et les bénéficiaires de la GMV et cela passe par la diffusion du nouveau cadre de redevabilité basé sur les 5 piliers d'action.

3. Identifier de nouvelles opportunités de financement pour le programme de la GMV.

Cela implique à la fois un suivi approprié des activités en cours des partenaires multilatéraux et bilatéraux de l'aide publique au développement. Cela comprend aussi la mobilisation de fonds supplémentaires provenant de sources privées et publiques pour la mise en œuvre de la GMV.

L'équipe de l'accélérateur se donne donc pour missions de :

- Assurer une coordination entre l'ensemble des parties prenantes de la GMV que ce soit les États membres, les organisations régionales et internationales, les organisations de la société civile, le monde académique et le secteur privé structures et institutions.
- Faciliter la mise en œuvre de l'initiative de la Grande Muraille Verte à travers une approche multi-acteurs et structurée basée sur 5 piliers d'action.
- Fournir une cartographie plus complète des financements disponibles et des projets nécessitant un financement, en suivant et en évaluant l'impact des projets financés dans un cadre commun à l'ensemble des bailleurs et des pays.
- Permettre une meilleure communication sur la GMV à toutes les échelles et plus ciblée.
- Suivre l'état d'avancement et assurer la redevabilité de tous les acteurs quant à leurs engagements.

L'équipe se consacre actuellement à la conception des systèmes de suivi évaluation des flux financiers sur la GMV et des progrès réalisés. Cela passe par de nombreux échanges avec tous les partenaires et structure national dans les pays concernés.

Toutes les activités en cours, notamment sur le cadre de suivi se font en totale synergie avec l'Agence Panafricaine de la GMV et ses experts. L'Union Africaine fait aussi partie des partenaires politiques avec qui nous sommes en lien régulier.

**Avec quels autres acteurs envisagez-vous de collaborer ? Et en particulier, quelles collaborations sont prévues avec les organisations de la société civile ?**

La société civile et les organisations régionales africaines font partie des partenaires qui se doivent d'être impliqués dans le cadre de l'accélérateur et de ses activités. Des premiers échanges ont déjà eu lieu avec certains partenaires mais ils sont à renforcer. Pour cela, nous échangeons aussi régulièrement avec les services en charge des partenariats et des OSCs à la Convention.

Rappelez-vous aussi que l'accélérateur est tout jeune. Beaucoup reste à faire et nous avons conscience de l'importance d'impliquer la société civile. Nous espérons pouvoir collaborer avec la société civile afin de créer un label Grande muraille verte et rassembler la « communauté grande muraille verte » pour faciliter le dialogue et la coopération avec les partenaires financiers et étatiques.

**De manière plus précise, qu'envisagez-vous pour remplir l'objectif de relier plus efficacement les sources de financement déjà disponibles avec les opportunités de projets disponibles ?**

L'équipe de l'accélérateur est en train de réfléchir à l'idée d'une plateforme de mise en contact et de réseau. Une consultation sera menée pour définir et valider ses fonctions et les OSCs font partie des partenaires qui seront consultés.



Lors d'une conférence sur l'investissement privé dans la Grande Muraille Verte, organisée par l'UICN en mars 2021, P. Burger (président du CARI) rappelait "qu'en matière de développement, l'argent seul ne suffit pas. La gouvernance stable et le droit doivent se porter garant des conditions dans lesquelles l'investissement à des chances de pouvoir se réaliser pour être à la fois profitable, responsable et durable." Les pays concernés par la Grande Muraille Verte se trouvent pour la plupart dans des situations de gouvernance instable dans les territoires spécifiquement ciblés par l'initiative. Comment l'accélérateur compte-t-il exercer son rôle "transformateur" face à ce défi ?

Oui, M. Patrice Burger a raison. Une gouvernance stable, comme la sécurité foncière font partie de conditions nécessaires pour pouvoir mettre en œuvre des projets territoriaux à toutes les échelles. Cela est fortement lié au pilier 4 de l'accélérateur.

Comment le montant de 16,2 milliards d'euros se décompose-t-il, entre prêts et subventions ?

L'ensemble des fonds qui ont été annoncés lors de l'OPS sont des fonds nouveaux. Ils sont composés de prêts, et de dons, mais aussi de garanties. Il s'agit de fonds que les donateurs se sont engagés à dépenser entre 2021 et 2025 dans les 11 pays de la GMV. Leur répartition à travers les 5 piliers a été annoncée en conclusion de l'OPS. Cependant, une analyse approfondie de ces fonds est nécessaire et est actuellement assurée par l'équipe de l'accélérateur.

L'accélérateur représenterait 30% des financements nécessaires pour réaliser les ambitions de la GMV à l'horizon 2030. Comment est-il envisagé que cet accélérateur ait un effet levier pour mobiliser les 70% de financement restant ?

L'accélérateur, à travers la mise en place d'un système de suivi évaluation en commun, le rapportage régulier sur les avancées, et la fédération de tous les acteurs autour d'objectifs communs, a pour mission de démontrer que d'ici 2025, de réelles avancées auront lieu et seront documentées de manière rigoureuse, afin que les partenaires financiers s'engagent sur la période 2026-2030 au financement de projets à plus grande échelle pour atteindre les objectifs.

Quelles autres sources de financement sont envisagées pour la Grande Muraille Verte et quel suivi de leur mobilisation effective est prévu ?

Outre les partenaires traditionnels au développement, le secteur privé s'est fortement engagé lors de l'OPS à soutenir des projets et interventions en faveur de la restauration des écosystèmes et du développement des filières agro-pastorales dans les pays de la GMV.

Le **fonds NDT**, l'initiative multilatérale **IAM Africa** dédiée à l'agroécologie en Afrique et le **Forum économique mondial** font partie des partenaires du secteur privé qui se sont engagés.

Le suivi de leur mobilisation et de leur intervention rentrera aussi dans le cadre de redevabilité en cours de construction. Il faut aussi arriver à mobiliser et impliquer d'autres partenaires au développement que ce soient des agences nationales, des banques régionales ou internationales.

Le rapport sur l'état de mise en œuvre de la GMV de 2020, pointait parmi les défis liés au financement de la GMV une faiblesse des fonds mobilisés par les pays faisant partie de l'initiative, ainsi que les faibles capacités de ces pays à mettre en place la gouvernance requise et à monter des projets pour accéder et gérer les financements extérieurs. Comment l'accélérateur entend-t-il traiter ces défis ?

Même si ce n'est pas dans les fonctions premières de l'accélérateur, une attention particulière sera portée aux renforcements des agences nationales de la GMV, sous un format de coalition nationale, qui devraient impliquer l'ensemble des acteurs publics nationaux (en charge de l'environnement, de l'eau, de l'agriculture, de l'élevage, de l'économie et des finances, de la planification) mais aussi le secteur privé, le monde scientifique et de la recherche et la société civile.



Réseau Sahel  
Désertification

Enfin, à la lecture de ce rapport de 2020, le CARI a pointé l'absence de prise en compte des actions entreprises par les organisations de la société civile, les collectivités locales, et les organisations communautaires à la base, qui contribuent à leur échelle et du fait de leur multitude à la réalisation de la GMV. Notamment à travers la communication sur l'initiative, aux actions de sensibilisation et de plaidoyer, au renforcement des capacités des populations rurales comme des collectivités locales dont certaines en lien avec le Mécanisme Mondial et l'IUCN, etc... L'accélérateur a-t-il pour ambition d'améliorer la connexion de ces petits acteurs à l'initiative GMV et leur accès à l'information, aux compétences et aux financements ? Si oui, quelles sont les pistes d'action envisagées et via quel mécanisme ?

Oui et c'est essentiel. Cela se fera via la plateforme d'échange et la consultation prochaine des acteurs de la société civile, notamment dans la perspective des sommets IUCN, Afrique-France et COP26.



Réseau Sahel  
Désertification



Groupe Travail Désertification

**Réseau Sahel Désertification**

Plateforme GTD, France

CARI – 12 rue du Courreau, 34380 Viols-le-Fort

(+33) 4 67 55 61 18 | [christophe@cariassociation.org](mailto:christophe@cariassociation.org)